



HOUSE OF COMMONS
CHAMBRE DES COMMUNES
CANADA

RESPONSE TO PETITION

Prepare in English and French marking 'Original Text' or 'Translation'

PETITION NO.: **421-01328**

BY: **MS. MAY (SAANICH—GULF ISLANDS)**

DATE: **MAY 12, 2017**

PRINT NAME OF SIGNATORY: **THE HONOURABLE RALPH GOODALE, P.C., M.P.**

Response by the Minister of Public Safety and Emergency Preparedness

SIGNATURE

Minister or Parliamentary Secretary

SUBJECT

Correctional Facilities

ORIGINAL TEXT

REPLY

The government recognizes the Chaplaincy Program's restorative value and the crucial rehabilitative role it plays for many inmates by providing them with spiritual guidance and acting as an essential link between re-integrating offenders and their communities.

Changes made in recent years raised concerns that inmates are now receiving fewer opportunities for spiritual care. Our government is committed to ensuring that chaplaincy services are accessible to inmates of all faiths represented in federal prisons and structured so as to provide them with quality spiritual care.

The current service delivery model for chaplaincy services and the implementation of a national contract must ensure that the Correctional Service of Canada (CSC) can accommodate offenders' religious and spiritual rights through the facilitation of services offered by Qualified Professional Official Representatives of Canadian faith communities. The national contractor must provide chaplains who are qualified by, and who are official representatives of, their faith traditions and who are capable of ministry in the correctional environment. However, the national contract also gives CSC the flexibility to respond to its analysis of the need for religious and spiritual services for either large or small numbers of offenders, and to respond to both the present and future multi-faith needs of a diverse offender population.

CSC will continue to safeguard the religious freedom and right of expression of federal offenders of all faiths, and provide support and services to offenders of all religious backgrounds, as per the Corrections and Conditional Release Act and the Canadian Charter of Rights and Freedoms.



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : 421-01328

DE : MME MAY (SAANICH—GULF ISLANDS)

DATE : 12 MAI 2017

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : L'HONORABLE RALPH GOODALE, C. P., DÉPUTÉ

Réponse du ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Établissements correctionnels

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement reconnaît que le Programme d'aumônerie apporte une valeur ajoutée à la justice réparatrice et joue un rôle crucial au chapitre de la réhabilitation pour plusieurs détenus en offrant une orientation spirituelle et en établissant un lien essentiel entre les délinquants qui réintègrent la société et leurs collectivités.

Des changements apportés ces dernières années ont soulevé des inquiétudes, à savoir que les détenus ont maintenant moins d'occasions d'obtenir un soutien spirituel. Notre gouvernement est déterminé à s'assurer que tous les détenus sous responsabilité fédérale, peu importe leur confession, aient accès à des services d'aumônerie offerts de manière structurée de sorte à garantir un soutien spirituel de qualité.

Grâce au modèle actuel de prestation de services d'aumônerie et à la mise en œuvre d'un contrat national, le Service correctionnel du Canada (SCC) doit être en mesure de respecter les droits religieux et spirituels des détenus en facilitant la prestation de services par des représentants officiels, professionnels et qualifiés de groupes confessionnels canadiens. L'entrepreneur national doit fournir des aumôniers qualifiés par leurs traditions religieuses, qui en sont des représentants officiels et qui

sont capables d'offrir des services d'aumônerie en milieu correctionnel. Cependant, le contrat national permet également au SCC de s'adapter afin de répondre à son analyse de la nécessité d'offrir des services religieux et spirituels à des groupes de délinquants de taille plus ou moins grande, et de répondre aux besoins multiconfessionnels actuels et futurs d'une population de délinquants diversifiée.

Le SCC continuera de protéger la liberté de religion et d'expression des délinquants de toutes les confessions qui se trouvent sous responsabilité fédérale et de fournir un soutien et des services aux délinquants de toutes les cultures religieuses, conformément à la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* et à la *Charte canadienne des droits et libertés*.